

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE-SEVRE-AUTISE

N°2022CC_07_131

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres L'an deux mille vingt-deux, le cinq juillet, à 18h30, le Conseil de
En exercice : Communauté s'est réuni à PUY-DE-SERRE, en session ordinaire sous la
Titulaires : 38 Présidence de Michel BOSSARD, Président.

Présents : Date de convocation : 29 juin 2022

- Titulaires : 31
- Suppléants : 2

Excusés ayant donné pouvoir : 2

Votants : 33

PRÉSENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Maire de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon
- Mme LAVAL-PELLERIN Danielle, Déléguée de la commune de Benet
- M. RECEGANT Didier, Délégué de la commune de Benet
- Mme PELLETIER Céline, Déléguée de la commune de Benet
- M. MERCIER Georges, Délégué de la commune de Benet
- Mme FONTAINE Camille, Déléguée de la commune de Benet
- M. GIBEAUD Loïc, Délégué de la commune de Bouillé-Courdault
- M. BOUTEILLER Gilles, Maire de la commune de Damvix
- M. POUVREAU Philippe, Délégué de la commune de Damvix
- M. de CERTAINES Charles, Maire de la commune de Faymoreau
- M. MILLET Martial, Délégué suppléant de la commune de Faymoreau
- M. GELOT Jean-Marie, Maire de la commune de Maillé
- M. THIBAUT Denis, Délégué de la commune de Maillé
- Mme MASSON-SOULARD Catherine, Maire de la commune de Puy-de-Serre
- M. CADAU Philippe, Délégué suppléant de la commune de Puy-de-Serre
- Mme VIGEANT Catherine, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Dominique, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme BOBIN Evelyne, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Patrice, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme PERRIN Marie-Line, Maire de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. DURAND Jean-Jacques, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. CHEVALLIER Jean-Claude, Maire de la commune de Vix
- Mme RIVIERE Erika, Déléguée de la commune de Vix
- M. BETEAU Pascal, Délégué de la commune de Vix
- Mme DELAUNAY Jocelyne, Déléguée de la commune de Vix

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. QUILLET Pascal, Délégué de la commune de Maillezais (donne pouvoir à Mme RINEAU Annie)
- M. PORCHER Charly, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges (donne pouvoir à Mme PERRIN Marie-Line)

EXCUSÉS :

- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine, Déléguée de la commune de Benet
- Mme GROUSSET Sylvie, Déléguée suppléante de la commune du Mazeau
- M. BLONDELLE Rodolphe, Délégué suppléant de la commune de Liez
- M. GABORIAU Sébastien, Délégué de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- Mme MONTAMAT Eliane, Déléguée suppléante de la commune de Saint-Sigismond
- M. DELAHAYE Philippe, Délégué de la commune de Xanton-Chassenon

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault

**OBJET : ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES « LA CHICANE » A NIEUL-SUR-L'AUTISE – RIVES-D'AUTISE :
VENTE DE LA PARCELLE YS 140 (LOT N°6) A LA SOCIETE FC PRO**

Monsieur le Président informe le Conseil que la Société FC PRO souhaite implanter son entreprise dans la ZAE « La Chicane » à Nieul-sur-l'Autise – Rives d'Autise afin d'y développer ses activités de formation continue professionnelle.

A cet effet, elle souhaite acquérir le lot n°6 – parcelle cadastrée YS 140 d'une surface de 6 674 m².

Monsieur le Président propose de céder la parcelle YS 140 à la Société FC PRO ou à son substitué au prix de 7 € HT le m², soit un total de 46 718€ HT, avec une TVA sur marge venant en sus du prix, de 6 155,47 €, qui sera à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Président demande l'accord du Conseil pour :

- Vendre à la Société FC PRO ou à son substitué la parcelle YS 140 située dans la Zone d'Activités Economiques « La Chicane » à Nieul-sur-l'Autise – Rives d'Autise, d'une superficie de 6 674 m²,
- Au prix de 7 € HT le m², soit un prix total de 46 718 € HT, avec une TVA sur marge venant en sus du prix, de 6 155,47 €, qui sera à la charge de l'acquéreur,
- Confier la rédaction de l'acte à Maître PROT, Notaire à St-Hilaire-des-Loges,
- Autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- Donne son accord pour vendre à la Société FC PRO ou son substitué, la parcelle YS 140 située dans la Zone d'Activités Economiques « La Chicane » à Nieul-sur-l'Autise – Rives d'Autise, d'une superficie de 6 674 m²,
Au prix de 7 € HT le m², soit un prix total de 46 718 € HT, avec une TVA sur marge venant en sus du prix, de 6 155,47 €, qui sera à la charge de l'acquéreur,
- Confie la rédaction de l'acte à Maître PROT, Notaire à St-Hilaire-des-Loges,
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2022CC_05_099 du Conseil de Communauté du 17 mai 2022.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Fait à RIVES-D'AUTISE, le 5 juillet 2022

Le Président,

Le secrétaire de séance,

Michel BOSSARD

Stéphane GUILLON



Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le 21/07/2022 

ID : 085-248500563-20220705-2022CC_07_131-DE